

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN FRANCE

Rapport annuel d'activité

2017



SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|----|
| Missions et gouvernance..... | 03 |
| La pêche en France en 2017, indicateurs clés..... | 07 |
| Les grandes dates de l'année..... | 09 |
| Les partenaires de la FNPF..... | 11 |
| La représentation de la FNPF en 2017..... | 13 |
| La FNPF reçue par le ministre de la Transition écologique et solidaire..... | 13 |
| Les Journées Nationales d'Echanges Techniques..... | 15 |
| Tous ensemble pour protéger les poissons migrateurs !..... | 17 |
| Première année de fonctionnement pour la Fondation des pêcheurs..... | 19 |
| Communication..... | 21 |
| Tour de France 2017, encore une belle réussite !..... | 21 |
| Les ressources..... | 23 |
| Ce que la carte de pêche finance..... | 23 |
| Bilan et compte de résultat 2017..... | 25 |
| Subventions..... | 26 |
| Promouvoir, développer..... | 31 |
| L'animation..... | 31 |
| Parcours labellisés et hébergements qualifiés..... | 35 |
| Etudier, protéger et gérer..... | 37 |
| Gestion des données : la FNPF mène 2 projets ambitieux..... | 37 |
| La continuité, toujours en débat !..... | 38 |

2007-2017 : 10 ans

« La Fédération Nationale pour la Pêche en France n'a que dix ans. Nous avons accompli, en dix ans, de très belles choses. Nous avons structuré notre réseau, affirmé notre identité, amélioré notre image, et je l'espère, facilité la vie des pêcheurs. Nous souhaitons vous assurer que le Conseil d'Administration, le Bureau et moi-même, gardons le cap, et je dois dire le même optimisme. Nous avons conscience de nos missions d'intérêt général dans le domaine du Loisir et de la protection de l'environnement. Nous avons bien vu notre impérieux besoin d'autonomie et de pérennité de nos structures. Nous formons une belle et grande généreuse famille, famille unie dans nos diversités et dans notre pluralité. Continuons à cultiver nos valeurs humaines, notre rapport au vivant et à la nature. Continuons en permanence, dans nos rapports, à toujours considérer le lien social comme principal et prioritaire. Surtout, gardons en permanence espoir en l'avenir, l'espérance étant le bien que l'on dépense le plus et que l'on épuise le moins. »

Claude Roustan, Président

Extrait du rapport moral du Président de la FNPF



MISSIONS ET GOUVERNANCE



Missions

La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français. Elle a été créée par la loi sur l'eau de 2006, qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique.

- Assurer la représentation et la coordination des 94 fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique à l'échelon national ;
- Promouvoir et développer le loisir pêche ;
- Etablir un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations ;
- Gérer le Fonds Pêche et Milieux Aquatiques et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement...

Ainsi la FNPF développe régulièrement de nouveaux outils pour remplir ses missions : le développement et la promotion du loisir pêche d'une part et la protection des milieux aquatiques d'autre part. La FNPF a été officiellement agréée en tant qu'Association de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013. La FNPF est également membre du Conseil d'Administration de l'Agence Française de la Biodiversité depuis sa création le 1^{er} janvier 2017.

Gouvernance

Pour accomplir la mission d'intérêt général qui lui est confiée, la FNPF s'appuie sur un conseil d'administration composé de 35 élus dont un bureau de 13 membres.

Le 10 mai 2016, M. Claude Roustan a été réélu à l'unanimité en qualité de président de la FNPF.



Le bureau



Président
Claude ROUSTAN
(04) Alpes de
Haute-Provence



5^e Vice-Président
Serge SAVINEAUX
(41) Loir-et-Cher



Trésorier général adjoint
Pascal SAILLIOT
(62) Pas-de-Calais



1^{er} Vice-président
Jean-Paul DORON
(61) Orne



6^e Vice-Président
Jean Louis MOLINIE
(47) Lot-et-Garonne



Membre
Georges GUYONNET
(71) Saône-et-Loire



2^e Vice-président
Michel BALAY
(88) Vosges



Secrétaire général
Bernard BRETON
(95) Val d'Oise



Membre
Paul DUCHEZ
(87) Haute-Vienne



3^e Vice-Président
Patrick RUFFIE
(46) Lot



Secrétaire général adjoint
Louis FONTICELLI
(83) Var



4^e Vice-Président
Maurice LEBRANCHU
(22) Côtes d'Armor



Trésorier général
Gérard GUILLAUD
(73) Savoie

Le conseil d'administration

- Gérard GUINOT (03)
- Marc GEORGER (15)
- Denis LEGRET (28)
- Christian STEPHAN (18)
- Jean Yves MOELO (56)
- Norbert DELPHIN (31)
- Christian BRELY (26)
- Bernard HAMON (44)
- Michel REMOND (52)
- Jean-Pierre MOURET (02)
- Jean DEY (77)
- André DARTAU (64)
- Ghislain BATAILLE (24)
- Robert ERB (67)
- Alain LAGARDE (69)
- Bruno BOLOGNESI (70)
- Jean BOUCAUX (89)
- Alain DIEU (72)
- Michel MARIN (84)
- Serge GIBOULET (91)
- François SAINT-MARTIN (PAEF)



9 commissions permanentes

- Développement du Loisir Pêche
Maurice **LEBRANCHU** (22), Responsable
- Législation-règlementation-statuts
Jean-Louis **MOLINIE** (47), Responsable
- Budget et suivi financier
Patrick **RUFFIE** (46), Responsable
- Technique
Michel **BALAY** (88), Responsable
- Eau-Protection des Milieux Aquatiques et Biodiversité (EPMAB)
Jean-Paul **DORON** (61), Responsable
- Promotion communication
Serge **SAVINEAUX** (41), Responsable
- Commission spécialisée Pêche Amateurs aux Engins et aux Filets
- Commission pêche professionnelle
Serge **SAVINEAUX** (41), Responsable
- Commission Conciliation

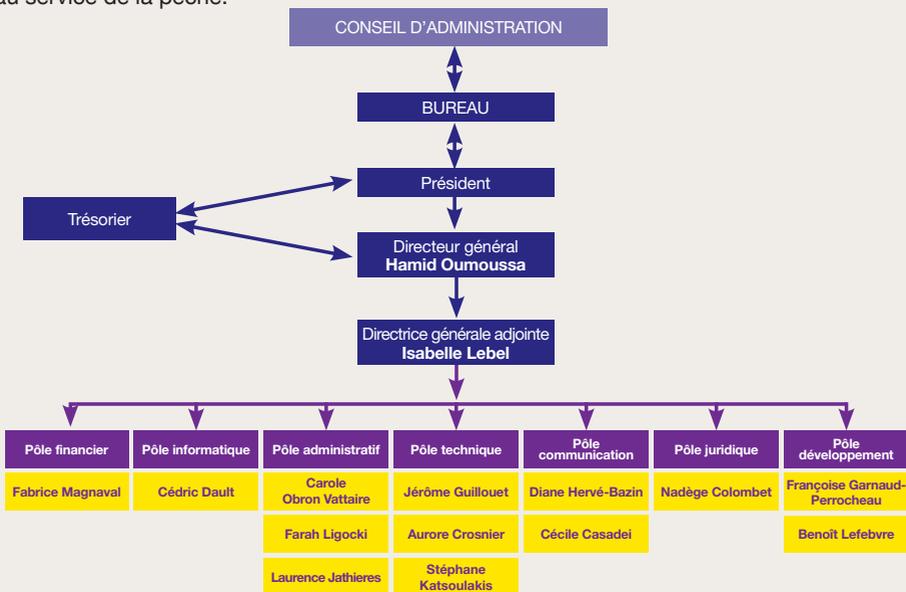
A ces commissions s'ajoutent des missions stratégiques internes et des missions de représentation de la FNPF au sein d'instances institutionnelles françaises ou européennes

- Mission Europe et affaires extérieures
- Membre du conseil d'administration de l'Agence Française de la Biodiversité
- Représentants au Conseil Economique Social et Environnemental, au Conseil National de la Transition Ecologique, au Comité National de l'Eau, au Comité National Biodiversité, au comité de suivi « sécheresse », au Conseil National de la montagne, à la Fondation recherche et biodiversité, au comité national des activités physiques et sportives, au comité de la charte des salmonidés, à la société française d'ichtyologie, à l'European Anglers Forum...

La FNPF est dépositaire de par la loi, d'une **mission d'intérêt général** en toute indépendance politique. Pour assurer ses missions, elle travaille régulièrement en partenariat avec de multiples instances telles que le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer ; le groupe d'étude pêche à l'Assemblée Nationale et au Sénat. En 2010, l'Etat a réaffirmé le rôle environnemental de la FNPF en offrant deux sièges au Conseil Economique Social et Environnemental et en 2016 en intégrant la FNPF au sein du conseil d'administration de l'Agence Française de la Biodiversité.

Organigramme 2017 de la FNPF

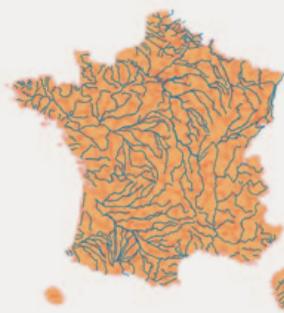
Au siège parisien, une quinzaine de salariés œuvrent quotidiennement aux côtés des élus au service de la pêche.



Le Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SNSAPL) compte une salariée (C. Vieira).
La Fondation des Pêcheurs compte également un salarié (L. Leroy-Warnier)



LA PÊCHE EN FRANCE EN 2017



© IGN/BDcarthage

500 000 km
de cours d'eau*
dont :

15 000 km
de fleuves

83 espèces
de poissons

1 528 452 pêcheurs

dont 4 058 pêcheurs amateurs
aux engins et aux filets

1 214 979

cartes de pêche délivrées via
cartedepeche.fr (site officiel
d'adhésion aux Associations
Agréées de Pêche et de
Protection du Milieu Aquatique)
contre 1 032 731 en 2016
soit **85 %** du total des cartes
de pêche délivrées en 2017.

347 345

jeunes de moins de 18 ans

45

départements

assurant la délivrance de la
carte de pêche exclusivement
via l'outil **cartedepeche.fr**
(internauts et dépositaires)

* source BD Carthage

INDICATEURS CLÉS

3 700

Associations Agréées
de pêche

94

fédérations
départementales
de pêche

12

Associations
régionales

6

Unions de
bassin

10

Associations
migrateurs

- MIGRADOUR : Migrateurs Adour
- MIGADO : Migrateurs Garonne Dordogne
- MIGAPI : Migrateurs Artois Picardie
- LOGRAMI : Loire Grands Migrateurs
- CMCS : Cellule Migrateurs Charente Seudre
- BGM : Bretagne Grands Migrateurs
- NGM : Normandie Grands Migrateurs
- SEINORMIGR : Seine-Normandie-Nord Migrateurs
- ASR : Association Saumon Rhin
- MRM : Migrateurs Rhône Méditerranée

1 000

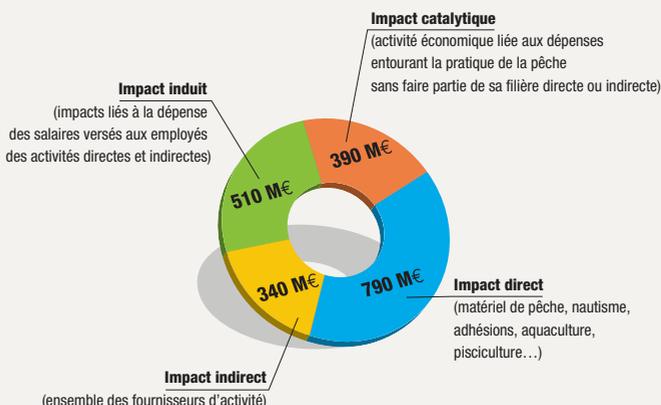
salariés

40 000

bénévoles
(équivalent de
3 500 emplois
à temps plein)

L'impact économique de la pêche associative de loisir en France dépasse

2 milliards d'euros



503

Ateliers
Pêche Nature

830

Hébergements
ayant reçu la
qualification pêche

248

Parcours
labellisés ou
en cours de
labellisation

57

Véhicules d'animation
pédagogique territoriale

34

Maisons Pêche Nature

LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Claude Roustan est désigné pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence Française pour la Biodiversité en qualité de représentant d'associations agréées de protection de l'environnement et gestionnaires d'espaces naturels dans le collège idoïne.



Ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie



Edition d'un flyer d'information sur les Plans départementaux de gestion piscicole à destination des élus des collectivités locales.

Ouverture de la pêche en 2^e catégorie



CDC Biodiversité, la FNPF et la fondation F3P signent un partenariat en faveur des zones humides et du patrimoine piscicole.

Assemblée générale des fédérations de pêche et Congrès sur le thème « Ensemble pour que la biodiversité ait la pêche »

JANVIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

TOUTE L'ANNÉE : Travaux sur l'évolution de la réglementation pêche au sein du code de l'environnement / Poursuite de



Rencontre avec Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire / Deuxième participation de Génération Pêche au Tour de France



Signature d'une convention de partenariat entre la FNPF et la Fédération des campeurs – caravaniers et camping caristes.

Les 5 premières communes labellisées « stations pêche » voient le jour !



15 novembre 2017, Nicolas Hulot relance le processus d'arasement des barrages de Vezins et la Roche-qui-Boit sur la Sélune.

30 novembre et 1^{er} décembre 2017, Journées Nationales d'Echanges Techniques



Édition d'une plaquette nationale de sensibilisation à la problématique des poissons migrateurs.

SEPTEMBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

JUILLET

OCTOBRE

la modification de la déclaration des captures de salmonidés migrateurs / Suivi des subventions actions.

LES PARTENAIRES DE LA FNPF



Les partenaires de la pêche associative

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Les Parcs Naturels
Régionaux

Centre National
d'Actions sociales
(CNAS)

Ministère de l'Agriculture

Tourisme : VVF villages
vacances France, Clévacances
France, Fédération Nationale
des Stations Vertes

ENEDIS/RTE

Ministère de l'Education
Nationale

Fédération française
des pêches sportives

EDF / SHEM et CNR dans
le cadre des compensations
hydroélectriques

Agence Française
pour la Biodiversité

Fédération Française
des Moniteurs
Guides de Pêche

Comité d'entreprise
d'Airbus Opération
Toulouse

Agences de l'eau

North Atlantic Salmon fund

▶▶ ILS NOUS ONT REJOINTS EN 2017



Fédération Française des campeurs, caravaniers, camping-caristes (FFCC)

La FNPF a signé une convention avec la FFCC pour la promotion et la communication autour de la mise en valeur du milieu aquatique, de la pêche de loisir et de l'activité camping dans son sens large ; le développement d'un réseau de campings qualifiés « hébergements pêche » adaptés aux attentes des pêcheurs et des campeurs, caravaniers et camping-caristes. Au cours du dernier trimestre 2017, la FFCC et l'Association Régionale Bretagne avec le concours de la FNPF ont ainsi monté, à titre expérimental, un circuit pêche en Bretagne qui sera effectif en juin 2018.



Fédération Française de Pêche Sportive

En 2017, la FNPF a également renouvelé sa convention de partenariat pour les années 2017 et 2018 avec la Fédération Française de Pêche Sportive.

Et en 2018 ?

Un partenariat est à l'étude avec **Campô découverte séjours camping**. **Campô Découverte** est une centrale de réservation spécialisée dans l'hôtellerie de plein air et propose **100 destinations partout en France** :

- L'esprit camping, avec plus de 100 destinations aux quatre coins de France,
- L'esprit nature, avec des campings situés au cœur des campagnes, des montagnes ou en bord de mer,
- L'esprit famille, avec des sites à taille humaine et des hébergements aux capacités d'accueil variées, où il fait bon vivre, échanger et partager,
- L'esprit détente et découverte, dans des territoires riches de leur diversité naturelle et culturelle, dans lesquels chacun saura se retrouver.

LA REPRÉSENTATION DE LA FNPF EN 2017

1. RENCONTRE MINISTERIELLE

La FNPF reçue par le ministre de la Transition écologique et solidaire : une confiance mutuelle

Le 18 juillet, trois semaines après le Congrès annuel des Fédérations de pêche, la FNPF a été reçue par son nouveau ministre de tutelle, Nicolas HULOT.

Nicolas Hulot, qui pour des questions d'agenda n'avait pas pu se rendre au Congrès annuel de la FNPF le 26 juin, a reçu le 18 juillet des représentants de la FNPF pour leur témoigner son intérêt pour la politique de l'eau, la biodiversité aquatique et la pêche de loisir. La FNPF a profité de ce moment privilégié pour sensibiliser le ministre aux missions qu'elle exerce et défendre un certain nombre de positions, en particulier concernant la continuité écologique.

Parmi les nombreux sujets forts abordés, citons :

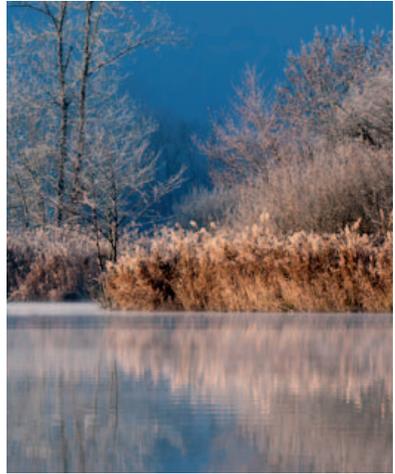
- La **gestion quantitative** de l'eau et les difficultés liées aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et sévères, le besoin vital d'une gestion économe de cette ressource et la nécessaire satisfaction des besoins naturels des milieux aquatiques, dans un contexte de changement climatique ;



- La nécessité impérieuse de maintenir un cap clair et durable en matière de **continuité écologique**. La FNPF continuera non seulement de se battre pour que le processus de renaturation de la vallée de la Sélune dans la Manche se poursuive, mais elle s'attachera également à trouver une issue favorable concernant les exonérations de continuité écologique dont bénéficient certains ouvrages hydroélectriques ;
- L'importance d'avoir une véritable **police de l'eau**, comme le prévoit la loi biodiversité du 8 août 2016.

Le président de la FNPF, Claude ROUSTAN, a jugé cette première rencontre satisfaisante. « Le ministre s'est montré intéressé, attentif, et surtout mobilisé sur nos attentes. [...] Nous sommes convaincus que nous allons pouvoir travailler en étroite collaboration et en toute confiance à une politique de l'eau ambitieuse, solide et efficace. »

De son côté, le ministre a exprimé le souhait que des contacts permanents soient établis entre le ministère et la FNPF, et convenu qu'une nouvelle rencontre devra rapidement être programmée afin d'apporter des réponses aux attentes exprimées.



« La FNPF, les fédérations départementales et leurs adhérents sont à mes yeux des alliés pour la reconquête de la biodiversité et pour la lutte contre les pressions qui s'exercent sur elle. »

*Discours de Nicolas HULOT, lu par son représentant
au Congrès annuel, Paul DELDUC, Directeur général
de l'aménagement, du logement et de la nature*

2. Les Journées Techniques Nationales d'Echanges : un temps fort pour la connaissance et la valorisation des données des structures associatives

Le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2017, la FNPF organisait la 4^{ème} édition des Journées Techniques Nationales, au Museum National d'Histoire Naturelle de Paris.

La thématique ? : « Milieux aquatiques : connaissance, évaluation et valorisation »

Au cours de ces deux journées, les personnels techniques des fédérations départementales de pêche, des représentants des collectivités territoriales, des Agences et autres acteurs de l'eau (au total 264 participants) ont pu échanger des savoirs et découvrir des actions réalisées par le réseau associatif pêche. Cet événement a été l'occasion de montrer l'implication des structures associatives de la pêche de loisir dans l'atteinte des objectifs de bon état écologique des cours d'eau préconisé par l'Europe, de promouvoir les retours d'expériences, de partager les connaissances acquises

dans le domaine de la gestion des ressources piscicoles et de la restauration des milieux aquatiques. Enfin, ces journées techniques nationales permettent de valoriser et de porter à connaissance le savoir-faire du réseau auprès des partenaires, pour mieux les sensibiliser et les mobiliser autour des enjeux majeurs qui nous occupent, notamment à l'aube de l'élaboration du 11^{ème} programme des Agences de l'eau.

La première journée a été consacrée à l'évaluation des actions en faveur des milieux aquatiques.

- **264 participants**
dont 90% du réseau

- **16 présentations**
dont 12 du réseau
et 4 extérieures

- **12 posters**



264 participants sont venus de toute la France pour assister à ces Journées d'Echanges Techniques 2017

De nombreux partenaires extérieurs sont expressément venus afin de découvrir le travail collaboratif et les échanges du réseau scientifique présentés à cette occasion.

Évaluer pour valoriser et comprendre :

- Etude comportementale du brochet par radiopistage sur la Sambre canalisée (59)
- Suivi du colmatage des cours d'eau et de ses conséquences 2012-2014 (12)
- Suivi comportemental des grands salmonidés sur le bassin de la Canche (62)

Organiser l'évaluation dans le temps et l'espace

- Travaux de restauration des fleuves de Normandie occidentale et recrutement de saumon atlantique (50)
- Etude de l'efficacité des travaux piscicoles 2012-2015 (19)
- Incidence des travaux de restauration de cours d'eau sur les peuplements piscicoles (37)

De nouvelles techniques au service de l'évaluation

- Utilisation de deux techniques complémentaires pour évaluer les déplacements et les actions de repeuplement de la truite : géochimie de l'otolithe et génétique
- Fragmentation des habitats aquatiques et conservation de la diversité génétique

Évaluer et valoriser, vers l'organisation de l'information

- Suivi des captures des pêcheurs à la ligne 2011-2016 des vallées de la Saône et du Rhône
- De l'inventaire ichtyologique à la bancarisation et la valorisation des données

La deuxième journée a quant à elle été consacrée à l'acquisition et la valorisation de la connaissance

Données : usages et perspectives

- La base de données FNPF (FNPF)
- Application de Saisie des données Piscicoles et Environnementales (ASPE par l'AFB)
- Retour sur 10 ans de production et d'exploitation de données au sein de la FD44



- Usage des données : retours d'expérience
 - Du terrain à la gestion, la donnée migre avec les associations migrateurs
 - Mise en place d'un réseau de référence « Vigitruite » en Bretagne
 - Usages des informations sur les milieux aquatiques dans les métiers des Agences de l'Eau (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)

En conclusion, ces deux journées d'échanges ont permis à tous les participants de prendre conscience que l'immense travail de récupération, de consolidation et valorisation des données est absolument nécessaire pour une bonne gestion des milieux aquatiques. Elles participent également à l'évaluation des actions qui permet de valider les actions et les réorienter le cas échéant. En effet, sans être exhaustives, les présentations ont montré que la gestion passe par la donnée et que les structures associatives de la pêche de loisir en France y contribuent très largement. « *Notre professionnalisme s'est accru et a progressé grâce à vous tous, et il nous confère aujourd'hui la qualité d'expert incontournable en matière de connaissance, d'évaluation et de valorisation des milieux aquatiques et piscicoles.* » conclue Claude Roustan dans son discours de clôture de l'événement.

A la demande unanime des participants, ces journées seront renouvelées tous les deux ans sur des thématiques différentes mais toujours dans l'axe de protection et de gestion des milieux aquatiques. En 2018, les Assises nationales de la Pêche de loisir prendront le relais.

3. Tous ensemble pour protéger les poissons migrateurs !

Elle était attendue et c'est en 2017 qu'une plaquette nationale de sensibilisation à la problématique des poissons migrateurs a été éditée par la FNPF en collaboration avec les 10 associations migrateurs (AM) de France.



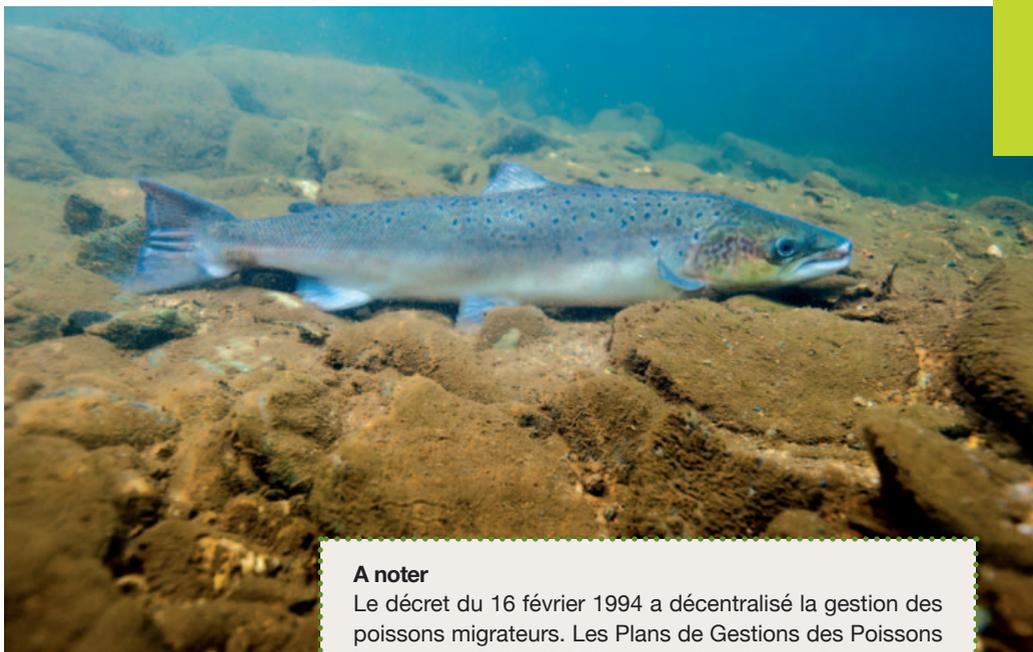
Retrouvez la plaquette
« Les poissons migrateurs,
un patrimoine fragile à préserver »
sur le site federationpeche.fr

Au regard de l'indicateur de qualité des milieux et de la ressource halieutique que constituent les poissons migrateurs, la FNPF les a intégrés depuis longtemps dans ses orientations stratégiques.

À ce titre, la FNPF participe à l'élaboration et la mise en œuvre de la STRANAPOMI (STRATégie NAtionale POissons MIgrateurs) et des plans nationaux pour les migrateurs (anguille, saumon), défend régulièrement l'intérêt des poissons migrateurs aux auditions parlementaires, et contribue aux réglementations environnement et pêche pour la protection de ces espèces. Au-delà de son engagement de fond, elle sait se mobiliser sur les dossiers sensibles, là où le risque de perte de biodiversité constitue une atteinte majeure aux poissons migrateurs et aux milieux aquatiques fragiles qui les abritent.

Consciente de l'urgence liée à la fragilité des espèces et de la dimension dépassant souvent les frontières locales, la FNPF soutient les associations migrateurs et autres échelles du réseau de la pêche associative en leur apportant coordination technique et appui sur les aspects juridiques, financiers et techniques. La FNPF les accompagne dans leurs missions d'acquisition et de valorisation des données. En complément, la FNPF appuie notamment les opérations de soutien des populations (repeuplement saumon de Loire, piscicultures produisant saumon et alose).

La FNPF se mobilise également sur les grands combats symboliques de la problématique des poissons migrateurs (barrage de Poutès, ouvrages de la Sélune...), dont les décisions ont des conséquences majeures sur l'ensemble du système aquatique. Avec la plaquette migrateurs, dont elle a orchestré l'élaboration et financé l'édition, la FNPF confirme son engagement sur la question des poissons migrateurs.



A noter

Le décret du 16 février 1994 a décentralisé la gestion des poissons migrateurs. Les Plans de Gestions des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI), au nombre de 8 en France, sont la déclinaison opérationnelle du décret à l'échelle d'unités géographiques et hydrographiques cohérentes. Ainsi, à l'échelle des bassins versants, les PLAGEPOMI abordent pour 5 ans les mesures à adopter concernant l'évaluation et la restauration des populations, la gestion durable de la pêche, la réduction des impacts sur les milieux.

Le document rappelle en particulier les principes de la gestion des poissons migrateurs et la genèse, le rôle et les actions des AM.

Conscient de l'enjeu des poissons migrateurs et pleinement investi pour connaître, préserver et restaurer les populations, le réseau associatif de la pêche de loisir (Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) et leurs associations, Associations Régionales de fédérations de pêche et Unions de Bassin, Fédération Nationale de la Pêche en France) s'est ainsi organisé, parfois avec d'autres structures (associations, collectivités, organismes de recherche, pêcheurs professionnels...) pour créer les « associations migrateurs », entièrement dédiées à la question des poissons migrateurs. Pour la première fois, un document commun synthétise le travail de ces structures et permet de consolider les données au niveau national afin d'établir un diagnostic et d'alerter sur la fragilité et l'importance de préserver le patrimoine que représentent les espèces amphihalines.



4. Première année de fonctionnement pour la Fondation des pêcheurs* (Fondation 3P)

2016 avait vu l'installation du Conseil d'Administration.

2017 a été l'année de la mise en route effective pour la Fondation qui a décidé de ses premières acquisitions.

La Fondation des pêcheurs, reconnue d'utilité publique, porte l'ambition de milieux aquatiques préservés dans lesquels la vie foisonne sous toutes ses formes. Elle a été conçue pour conjuguer la force du réseau associatif de la pêche avec toutes les volontés prêtes à œuvrer pour la préservation des milieux humides. Partout présents sur le territoire, véritables usagers de la biodiversité et détenteurs d'une expertise unique en matière de protection des écosystèmes aquatiques, les pêcheurs ont un rôle de premier plan à jouer dans ce combat.

Rivières, mares, prairies humides, tourbières, rendent aux hommes des services essentiels : elles filtrent l'eau, abritent une biodiversité abondante, atténuent les crues, stockent le carbone, et contribuent ainsi à limiter le changement climatique et ses effets. Ces écosystèmes fragiles sont très menacés : 48% des zones humides françaises ont subi une dégradation entre 2000 et 2010 (Observatoire National de la Biodiversité).

Les ressources collectées par la Fondation sont utilisées pour acquérir des territoires humides. Restaurés par les pêcheurs et leurs partenaires, ces sites sont ouverts au public et utilisés pour l'éducation à l'environnement. La Fondation étant reconnue d'utilité publique, les dons qu'elle reçoit des particuliers et des entreprises ouvrent droit à réduction fiscale.

Les actions de la Fondation des pêcheurs en quelques chiffres clés :

- 4 réunions du CA de la Fondation ;
- 1 recrutement, celui du Directeur qui a pris ses fonctions début août ;
- 1 nouveau logo, et 1 charte graphique ;
- 1 slogan : « **Engagés pour les milieux humides** » ;
- 1 site internet ;
- 1 espace don en ligne d'ores et déjà opérationnel ; les premiers dons en ligne ont été collectés en 2017 ;
- 1 plaquette destinée en particulier à un public de pêcheurs ;
- 3 décisions d'acquisition, portant sur des sites situés dans les départements de l'Aisne, du Loire et Cher et de la Moselle et représentant un total de 115 hectares environ.



Les membres du Conseil d'Administration de la Fondation des pêcheurs sont répartis en trois collèges :

Collège des fondateurs : Claude ROUSTAN (Président de la FNPF), Patrick RUFFIÉ (Vice-Président de la FNPF), Pascal SAILLIOT (Trésorier Général Adjoint de la FNPF), Robert ERB (Administrateur de la FNPF), Norbert DELPHIN (Administrateur de la FNPF).

Collège des membres de droit : un représentant du Ministre de l'Intérieur, Cathy SAGNIER, représentant le Ministre de la Transition écologique et solidaire, un représentant du Ministre de l'Agriculture, Francis PECQUENARD, représentant l'Association des Départements de France, André LUBRANO, représentant l'Association des Régions de France.

Collège des membres de droit : Pascal BERTEAUD, ancien Directeur de l'Eau du Ministère de l'Écologie, Bernard FANTI, Président de la Fédération des Hautes-Alpes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Jérémy GRANDIÈRE, Président de la Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, François LE SAGER, Président de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Pays de Lorient, Hugues NELLO, Président du Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP).

Le Conseil d'Administration de la Fondation a élu aux postes de :

- Président : François LE SAGER
- Vice-Président : Bernard FANTI
- Trésorier : Robert ERB
- Secrétaire Général : Pascal SAILLIOT

*« Fondation des pêcheurs » est la dénomination utilisée à fin de communication par la fondation dite « Fondation 3P », créée et reconnue d'utilité publique par décret en date du 29 août 2016 (J.O. du 31 août 2016).



COMMUNICATION

Tour de France 2017, encore une belle réussite !

La FNPF a participé au Tour de France pour la deuxième année consécutive.



A l'image du succès rencontré en 2016, l'engouement et la ferveur ont été omniprésents à chacune des étapes ayant jalonné le passage du convoi Génération Pêche. Partout la pêche a été saluée, ses bénévoles, ses élus et ses salariés remerciés, ses valeurs louées. Avec un nouveau dispositif présentiel, en devenant partenaire institutionnel de l'événement, la FNPF a cherché à assurer une meilleure visibilité à l'identité Génération Pêche en l'intégrant davantage aux villes départ et arrivée tout en stimulant les actions et manifestations le long du passage des cyclistes.

Les animations, les visuels réalisés pour cette occasion, les supports édités, les objets distribués ont contribué efficacement à cette visibilité. Surtout, la force de frappe du réseau associatif a, une nouvelle fois, montré l'immense capacité de mobilisation du réseau autour de ce projet commun. Preuve de cette solidarité : la Fédération des pêcheurs belges est venue prêter main forte lors des étapes belges et frontalières et les groupements réciprocaires ont contribué financièrement à la réussite de l'opération pour la deuxième année consécutive.



Tout au long des 3 521 km qu'elle a parcourus, la caravane n'a cessé d'être acclamée par la foule tout autant ravie que surprise de voir une association présente dans le cortège publicitaire. Sur le terrain, Génération Pêche était présent sur 22 villes (départ ou arrivée), les stands équipés d'animations n'ont pas désempé : simulateurs de pêche, roue de la chance, lancer sur cible, ateliers de tatouages éphémères... ont fait le bonheur des enfants comme des adultes. Des démonstrations et initiations de pêche, des rassemblements de pêcheurs sur le bord de routes et des vues du ciel sont venues renforcer notre présence territoriale. On a pu dénombrer plus d'une centaine d'animations sur la durée du Tour !

Associations régionales, fédérations départementales et associations locales de pêche, toutes se sont pleinement investies dans cette aventure mondiale médiatisée. Le résultat ? Du positif à tous points de vue ! Des retombées médiatiques, des liens resserrés au sein des structures associatives, des partenaires et des élus locaux impressionnés par la capacité de mobilisation et d'organisation des Associations de pêche et de leurs fédérations et bien entendu un grand public ravi !

▶▶ En chiffres

27 fédérations mobilisées

33 stands

21 vues du ciel

Plus de 100 animations
(bords de route, démonstrations
et initiations pêche,
rassemblements de pêcheurs...)

Plus de 500 000
goodies distribués (t-shirts,
pare-soleil, badges)

« Vraiment contents de notre première participation. Après un gros travail de préparation, le résultat dépasse nos espérances. L'équipe de salariés et de bénévoles s'est surpassée tout en partageant un pur moment de convivialité. »

AAPPMA Truite de l'Ubaye (04)

Et en 2018 ?

Le réseau associatif se mobilisera pour la troisième fois en essayant de faire aussi bien voire mieux que les années précédentes ! Le tour 2018 aura lieu du 7 au 29 juillet 2018. Retrouvez toutes les animations prévues sur chaque étape sur le site generationpeche.fr.

LES RESSOURCES



Ce que la carte de pêche finance



CPMA ——— FNPF

Répartition des cotisations de la carte pêche

Cotisations statutaires

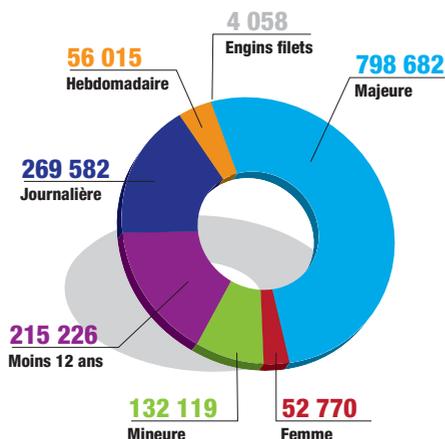
Fédérations départementales
Associations agréées de pêche

RMA ——— Agences de l'eau



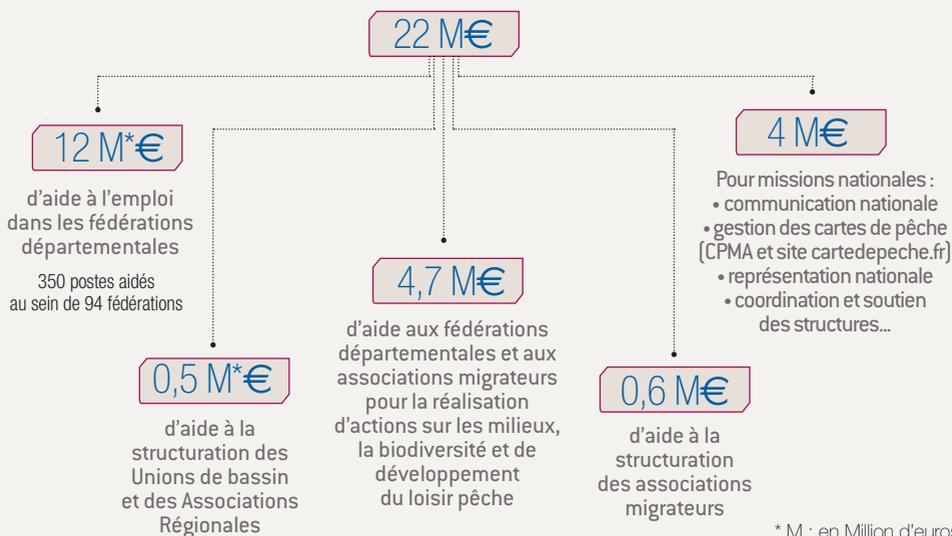
TOTAL Cotisation Pêche Milieux Aquatiques 2017

1 528 452



On a pu constater une stabilisation des cartes de pêche sur l'année 2017. Néanmoins on peut noter une belle hausse des cartes promotionnelles découverte femme (+3,99 % soit 2024 cartes supplémentaires par rapport à 2016) et une légère hausse des cartes journalières (+1,20 %). Ces cartes semblent trouver année après année leur public. Le développement de la carte de pêche via cartedepeche.fr (le site officiel d'adhésion aux Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) continue sa progression avec à fin 2017, 1 214 979 cartes contre 1 032 731 délivrées en 2016. (En 2017, 45 fédérations avaient opté pour une délivrance 100% via cartedepeche.fr (de chez un dépositaire ou directement du domicile du pêcheur). En juin 2017, l'assemblée générale de la FNPF a voté une résolution consistant à faire passer l'ensemble des fédérations départementales au système cartedepeche.fr dès 2019.

Cotisation Pêche Milieux Aquatiques Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNPF



Bilan et compte de résultat 2017

Bilan (en milliers d'euros)

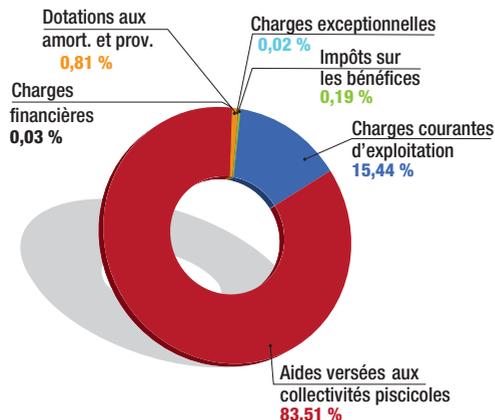
| Actif | 2017 | 2016 | Passif | 2017 | 2016 |
|----------------------|---------------|---------------|------------------------------------|---------------|---------------|
| Actif immobilisé | 2 222 | 1 657 | Capitaux propres | 9 887 | 8 948 |
| Actif circulant | 25 572 | 23 345 | Provisions pour risques et charges | 228 | 224 |
| | | | Dettes | 17 679 | 16 830 |
| Total général | 27 794 | 26 002 | Total général | 27 794 | 26 002 |

Compte de résultat (en milliers d'euros)

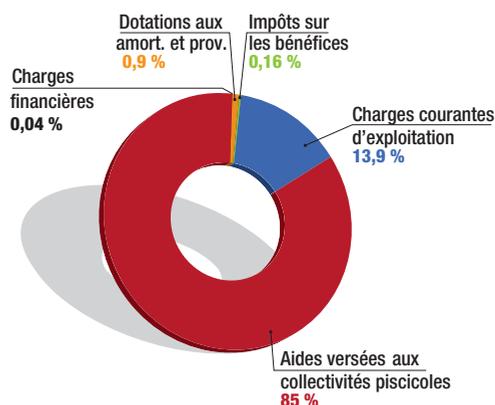
| Charges | 2017 | 2016 | Produits | 2017 | 2016 |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------------|---------------|---------------|
| Charges courantes d'exploitation | 3 518 | 3 165 | CPMA | 21 847 | 21 847 |
| Aides versées aux collectivités piscicoles | 19 038 | 19 371 | Subventions reçues | 229 | 87 |
| Charges financières | 7 | 9 | Produits liés aux coll. piscicoles | 1 140 | 1 303 |
| Charges exceptionnelles | 5 | | Autres produits | | 1 |
| Dotations aux amort.et prov. | 186 | 204 | Produits financiers | 404 | 384 |
| Impôts sur les bénéfices | 43 | 37 | Produits exceptionnels | 26 | 11 |
| Excédent | 942 | 977 | Reprises sur provisions | 93 | 62 |
| Total général | 23 739 | 23 763 | Total général | 23 739 | 23 763 |

Répartition des charges

2017



2016



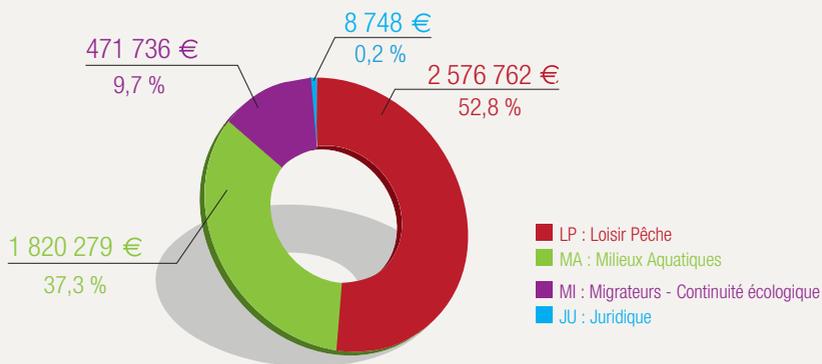


La FNPF appuie financièrement les actions des structures associatives agréées de la pêche de loisir (SAAPL). Ces actions peuvent concerner le développement du loisir pêche (axe LP), les milieux aquatiques et leurs peuplements pisciaires (axe MA), le rétablissement de la continuité écologique (axe MI) et le domaine juridique (axe JU). Pour toute action réalisée, la SAAPL doit prendre en charge une partie du financement, et la FNPF en supporte un pourcentage. Le taux d'aide apporté par la FNPF varie en fonction de l'intérêt de l'action vis-à-vis de la stratégie nationale définie et appliquée par la FNPF.

En 2017, **1 132 dossiers** ont fait l'objet d'une aide financière de la FNPF pour un montant global de 4 680 000 €. Les montants accordés par axe révèlent un engagement important des SAAPL en faveur des milieux aquatiques (52,8%). La continuité écologique représente un montant conséquent illustrant l'action des SAAPL sur ce point important de la stratégie publique pour la restauration des milieux. L'axe loisir pêche représente plus d'un tiers des aides de la FNPF (mais 50% du nombre des dossiers traités).

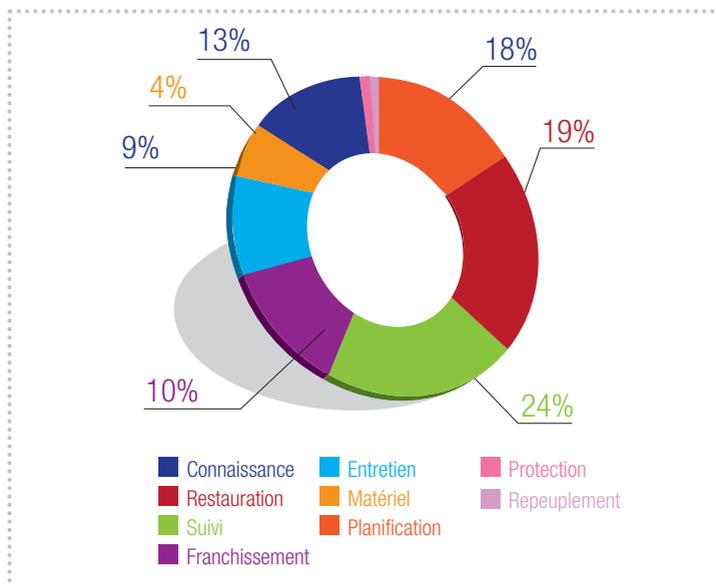
Subventions accordées par axe en 2017

Total : 4 683 015 €



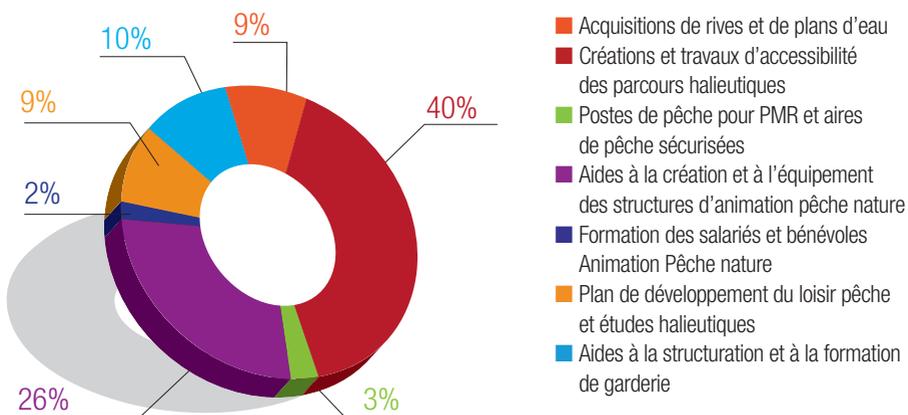
Répartition des montants accordés par la FNPF en 2017 pour les actions sur les milieux

En détaillant les subventions accordées sur les milieux aquatiques, au nombre de 566, la part des suivis apparaît comme la plus importante (1/4 des subventions). Ces suivis permettent d'acquérir des connaissances à long terme sur les milieux et les peuplements et de déterminer l'effet global des actions engagées par les SAAPL. Les opérations visant à acquérir des connaissances spécifiques (13%) sont également importantes et permettent entre autres d'établir la planification des actions (19%). Les actions de restauration des milieux (19%), de franchissement (10%) et d'entretien (9%) totalisent 38%, soit plus du tiers du volume financier destiné aux travaux visant directement les milieux. Certaines de ces actions nécessitent l'acquisition de matériels spécifiques (4%). Le repeuplement représente 2% des subventions FNPF. La protection (1%) concerne les habitats ou les espèces les plus sensibles.





Répartition des aides FNPF liées au développement du loisir pêche pour l'année 2017



N.B. : ce graphique exclut le montant accordé pour l'aide à l'acquisition des sièges sociaux dont les demandes sont exceptionnelles et n'ont pas de rapport direct avec le développement.

Si les deux axes de financement prépondérants restent les mêmes que ces dernières années (« aide à la création et à l'accessibilité des parcours de pêche » et « aide à la création et à l'équipement du réseau associatif d'animation » avec respectivement 40,2 % et 25,7 % des sommes allouées au développement du loisir pêche), on observe pour 2017 une augmentation significative de ces 2 axes :

- l'« aide à la création et à l'accessibilité des parcours de pêche » qui passe de 36,1% en 2016 à 40,2% des montants de subventions accordés au développement.
- l'« acquisition de sites (rives, plans d'eau) » dont la part augmente de 5,2 % à 9,3%.

Les demandes liées aux parcours de pêche labellisés FNPF, avec 32 dossiers accordés en 2017, pourraient avoir trouvé leur « vitesse de croisière » puisque le nombre de subventions accordées à ce titre était équivalent en 2016. Cette seule ligne représente près de 34 % des montants alloués à la création de parcours de pêche soit environ 12 % du montant total accordé en 2017 au titre du développement du loisir pêche.

Si l'axe « aide à la création et à l'équipement du réseau associatif d'animation » est relativement stable par rapport à 2016 (25,7% contre 27,9 % en 2016), la répartition entre les différents axes d'intervention a en revanche fluctué.

Ainsi la part relative aux Maisons Pêche Nature continue de baisser par rapport à 2016 en passant de 3,1 % à 1,1 % du montant global alloué au DLP. Le constat est le même pour les demandes de financement liées aux véhicules d'animations pédagogiques qui représentent 2,4 % du global contre 4,5 % l'an passé. Ce « tassement » est logique au regard de l'ancienneté de ces fiches Actions et du fait que les FDAAPPMA sont en grande partie aujourd'hui équipées. On note d'ailleurs cette année les premiers renouvellements de véhicules, renouvellement possible tous les 5 ans.

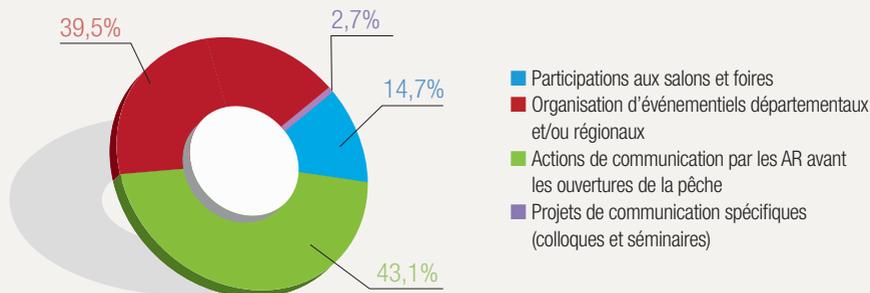
Dans ce même axe, d'autres actions ont de fait augmenté leur part, c'est plus particulièrement le cas de la fiche « Promotion, communication et sensibilisation au milieu aquatique et au loisir pêche » qui représente 12 % des sommes allouées au développement du loisir. Cette fiche concerne, entre autres, les outils pédagogiques, les panneaux d'exposition ou encore les simulateurs de pêche.

Les subventions accordées pour l'élaboration des plans de développement du loisir pêche et études halieutiques en général sont relativement stables avec 9 % du montant global accordé aux FDAAPPMA au titre du développement.





Répartition des aides FNPF liées à la communication, la promotion et la sensibilisation au loisir pêche et milieux aquatiques



Comme en 2016, la répartition des sommes allouées au titre de la communication, la promotion et la sensibilisation au loisir pêche et milieux aquatiques est fortement influencée par le poste « actions de communication coordonnées par les Associations Régionales ». Cette fiche-action est en effet monopolisée pour l'organisation générale de la présence de « Génération Pêche » sur les routes du Tour de France et plus particulièrement pour les supports de communication développés et mis à disposition pour les fédérations départementales via les structures régionales (goodies, stand Génération Pêche « départ » et « arrivée »...).

L'organisation d'événementiels départementaux ou régionaux est en net recul avec 39,5 % des sommes allouées aux actions de communi-

cation/promotion du loisir pêche contre 48,1% en 2016. A l'inverse l'organisation de colloques et séminaires commence doucement à se développer (2,7 % en 2017 contre 0,2 % en 2016). Mécaniquement et du fait de la baisse de la part accordée pour l'organisation d'événementiel, le pourcentage des subventions actions accordées par la FNPF pour la présence des fédérations départementales sur des salons et foires par la mise en place de stands est en hausse avec 15 % du total alloué pour la communication. Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait qu'il est plus aisé financièrement de s'intégrer dans une manifestation que de créer un événement de toute pièce à l'heure où les partenaires financiers sur ce type d'action ont tendance à baisser.

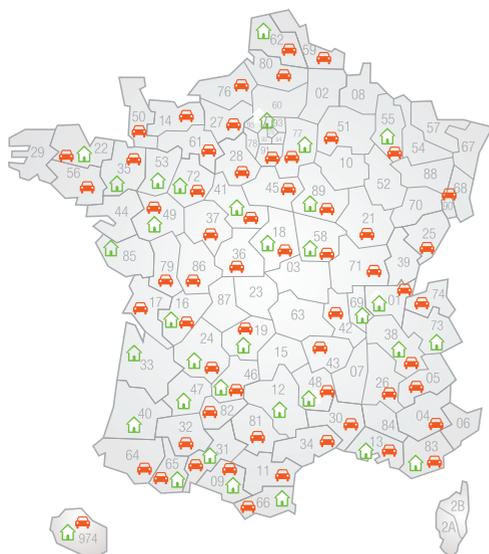


PROMOUVOIR, DÉVELOPPER

L'animation

Depuis la réalisation du Schéma National de Développement du Loisir Pêche, le nombre de structures d'animation ne cesse d'augmenter afin de faire découvrir la pêche au plus grand nombre. Maison Pêche Nature ou véhicule d'animations pédagogiques sont présents dans de plus en plus de départements pour la sensibilisation aux milieux aquatiques et la découverte du loisir.

Répartition des structures départementales d'initiation à la pêche et de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques



 Maison Pêche Nature /
Pôle Départemental d'Initiation
Pêche Nature (34)

 Véhicule d'animation
pédagogique (57)

Pour réaliser ces animations, des salariés diplômés et qualifiés interviennent dans les écoles, les collèges, les centres de loisirs ou organisent des stages de découverte. Les agents de développement présents sur l'ensemble du territoire assurent cette mission. Ils accompagnent également les bénévoles qui participent quotidiennement à l'animation territoriale en organisant des Ateliers Pêche Nature.

Les structures associatives de la pêche de loisir, acteurs de l'animation des territoires

Dans le cadre de divers partenariats, la FNPF a renouvelé en 2017 l'enquête auprès des fédérations départementales concernant les actions relatives à la pêche, à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le taux de retour élevé (95% des fédérations) permet d'obtenir une image précise du temps consacré par les structures associatives à ces actions sur une année mais également d'évaluer le nombre de personnes concernées ou encore les difficultés rencontrées pour leur mise en place. Les données ci-dessous relèvent de l'analyse sur les actions menées par les fédérations en 2016.



Quelques données 2016 :

- **Sur les 15 923 demi-journées d'action déclarées**, tous types confondus hors actions sur le temps périscolaires dont la durée est difficilement quantifiable, **55 % concernent de l'animation pêche (contre 50 % en 2015), 24,8 % des actions d'éducation à l'environnement auprès de scolaires (28 % en 2015) et près de 17 % des salons, foires ou autres animations grand public. En 2015, seules 13 841 demi-journées d'action avaient été déclarées. Ainsi on note une augmentation des actions d'animations de 15%.**
- **Le nombre total de demi-journées d'animations déclarées donne un ratio moyen de 115 demi-journées d'animations par an et par agent de développement titulaire du BPJEPS pêche.** Sans compter les actions sur le temps périscolaire, les temps de préparation, ni « les doublons » éventuels, lorsque 2 animateurs ou plus sont sur la même action.
- **Sur les 8 766 demi-journées d'animation pêche (+22% par rapport à l'année 2015), 62 % sont consacrées aux animations « 1^{er} poisson », 27 % aux animations « suivis » de type stage de pêche et 11 % sont à destination des adultes.**
- **Au total, l'ensemble des animations pêches concerne environ 66 129 personnes**, enfants et adultes confondus, **soit environ 70 000 personnes si l'on extrapole à l'ensemble des fédérations départementales.**

En conclusion : plus de temps consacré au niveau national par nos fédérations, mais un nombre de personnes concernées équivalent à l'année précédente.

Trois années d'enquête

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réponses | 80 FD soit 86% | 84 FD soit 90 % | 88 FD soit 95 % |
| Education à l'environnement, développement durable | | | |
| Grand public | 96 % des répondants | 92 % des répondants | 90 % des répondants |
| | 4 180 demi-journées | 3 135 demi-journées | 3 494 demi-journées |
| | 47 demi-journées par FD | 40 demi-journées par FD | 41 demi-journées |
| | 125 000 personnes sensibilisées | 116 200 personnes sensibilisées | 102 000 personnes sensibilisées |
| Scolaires | 88 % des répondants | 87 % des répondants | 86 % des répondants |
| | 4 140 demi-journées | 3 834 demi-journées | 4 070 demi-journées |
| | 63 600 élèves sensibilisés | 59 700 élèves sensibilisés | 62 800 élèves sensibilisés |
| | 24 FD conventionnent avec leur inspection d'académie | 29 FD conventionnent avec leur inspection d'académie | 34 FD conventionnent avec leur inspection d'académie |
| Temps périscolaire | 51 % des répondants | 48 % des répondants | 56 % des répondants |
| | 975 animations | 965 animations | 1 325 animations |
| | 7 720 élèves concernés | 6 626 élèves concernés | 8 167 élèves concernés |
| | Difficultés : temps trop courts, manque de budget pour les collectivités locales, manque de moyens humains des SAAPL | Mêmes difficultés qu'en 2014, difficulté pour trouver des sites de pêche de proximité | Mêmes difficultés qu'en 2014 et 2015, difficulté pour trouver des sites de pêche de proximité |
| Les animations pêche | | | |
| Les APN | 475 APN dont 34 créations, 18 disparitions | 438 APN (baisse de 4 % par rapport à 2014) | 503 APN (+14,8 % par rapport à 2015) |
| | 83 % des répondants ne trouvent pas de bénévoles, ont des difficultés pour les motiver | 74 % des répondants : manque de bénévoles, crainte au regard des responsabilités juridiques, manque de formation des bénévoles | 90 % des répondants évoquent toujours les mêmes difficultés et freins au développement des APN |
| Les Agents Développement fédéraux | Pas d'enquête | 98 % des répondants réalisent des animations | 99 % des répondants réalisent des animations |
| | | 148 AD fédéraux | 146 AD fédéraux |
| | | 32 MPN - /+ 50 véhicules | 33 MPN, 56 véhicules |
| | | 4 870 demi-journées 1 ^{er} poisson pour 58 050 jeunes | 5 776 demi-journées 1 ^{er} poisson pour 59 000 jeunes |
| | | 2 317 demi-journées d'animations suivies par 6 125 jeunes | 2 474 demi-journées d'animation suivies par 4 797 jeunes |
| | | 958 demi-journées d'animations pêche pour 6 400 adultes | 994 demi-journées d'animations pêche pour 6 400 adultes |
| Les principales techniques proposées | Pas d'enquête | 94 % pêche aux leurres | 92 % pêche au coup |
| | | 90 % pêche au coup | 91 % pêche aux leurres |
| | | 69,5 % pêche à l'anglaise/feeder | 70 % pêche à l'anglaise/feeder |
| | | 55 % pêche à la mouche | 46 % pêche moderne de la carpe |



Plan d'action à destination des animateurs bénévoles et des jeunes

Au regard des résultats des enquêtes menées auprès des fédérations départementales de pêche, et sur la base du constat sur la courbe du nombre des cartes de pêche faisant apparaître une baisse forte et constante dès l'âge de 10 ans, la FNPF a ouvert deux chantiers en 2017 :

Améliorer la formation des animateurs bénévoles des APN

- en développant une formation de base réalisée en interne qui serait dispensée par les agents de développement fédéraux sur une journée et complétée par une journée de formation « Premiers secours » sur la base du contenu suivant (comment monter et conduire une animation pêche (pédagogie), règles d'encadrement et de sécurité). Un livret serait remis à chacun des participants lui permettant de transposer les acquis de la formation à d'autres techniques et situations (fiches techniques d'animation...) ;
- en créant des formations qualifiantes en collaboration avec des centres de formation et des acteurs de la formation pêche permettant ainsi de valoriser les personnes souhaitant s'investir davantage, de promouvoir l'implication des jeunes dans le réseau d'animation et d'ouvrir à la pratique sportive.

Réactualiser la charte des Ateliers Pêche Nature (APN) en faisant appel à un organisme certificateur en vue de mettre à jour le dossier APN notamment sur les aspects réglementaires et sécurité, de faciliter la création et la mise en œuvre des APN, de vulgariser les aspects administratifs, techniques et réglementaires sous forme d'un guide pratique à destination des Présidents et animateurs bénévoles des AAPPMA.



Parcours labellisés et hébergements qualifiés pêche, le tourisme pêche prend de l'ampleur

Depuis quelques années la FNPF promeut une politique de mise en valeur générale des parcours de pêche en vue d'améliorer globalement leur réseau dans le cadre d'une cohérence départementale et/ou régionale. Elle favorise l'émergence de parcours d'excellence facilitant la promotion et la communication en leur accordant une lisibilité par l'attribution de labels : parcours découverte, parcours famille et parcours passion. Le nombre de parcours labellisés mis en place par les fédérations départementales de pêche a augmenté en passant de 201 à **248 parcours labellisés** de 2016 à 2017.

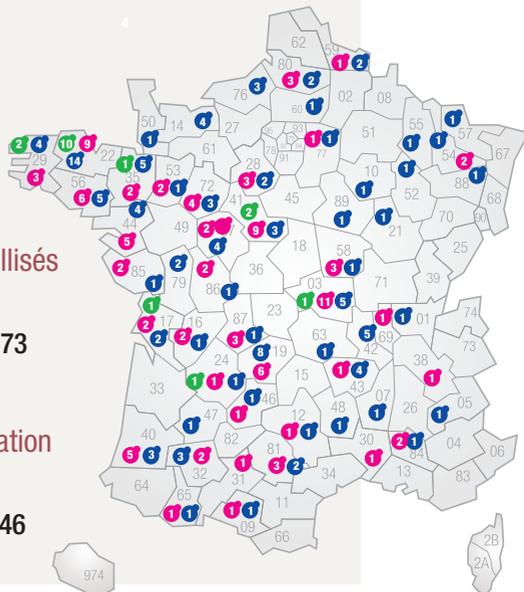
Répartition des parcours labellisés 2017

-  Nombre de parcours Découverte dans le département
-  Nombre de parcours Famille dans le département
-  Nombre de parcours Passion dans le département

151 parcours officiellement labellisés



97 parcours en cours de labellisation



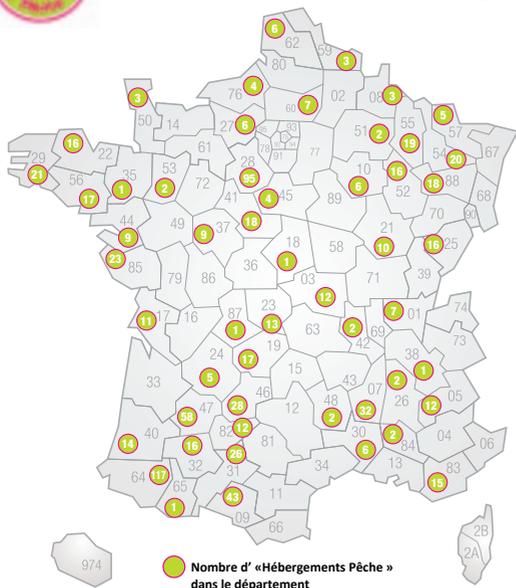
En juin 2011, le Conseil d'administration de la FNPF a validé la charte de qualité se rapportant à la qualification d'hébergements « pêche ». Le label est attribué à des hébergements ouverts à la location touristique, des chambres d'hôtes, des hôtels, des campings pour lesquels les propriétaires ou les gérants en font la demande. La charte détermine l'ensemble des critères à remplir pour l'obtention de la qualification groupés en trois principales rubriques : l'accueil, les services proposés se rapportant à l'activité et l'accessibilité au loisir.

Tout comme les parcours labellisés, les hébergements qualifiés ne cessent d'augmenter sur le territoire année après année depuis la mise en place du label. En vue de valoriser les actions menées par les structures associatives de la pêche de loisir en eau douce, de promouvoir le développement du loisir et du tourisme "pêche", la FNPF a développé une politique partenariale avec certaines institutions, associations représentant les collectivités locales, le monde des loisirs et du tourisme ainsi que les représentants des hébergeurs. Ainsi, à la fin de l'année 2017, 830 hébergements bénéficient de la qualification « hébergement pêche » dont :

- 304 labellisés Gîtes de France dans 44 départements (243 en 2016 dans 35 départements)
- 112 labellisés Clévacances dans 23 départements (93 en 2016 dans 19 départements)
- 4 villages vacances labellisés VVF Villages dans 3 départements



Répartition des 830 Hébergements Pêche par département



Aux 5 Stations Pêche labellisées en 2016 dans le cadre du partenariat FNPF – Fédération Française des Stations Vertes, cinq autres se sont ajoutées – Chamberet (19), Cazaubon-Barbotan-les-Thermes (32), Samatan (32) et Chatillon-sur-Loire (45). L'objectif de ce label est d'animer les territoires ruraux en participant à leur essor en particulier touristique, en encourageant une démarche favorable à l'écotourisme et en misant sur le loisir pêche comme acteur du développement local.



Gestion des données : la FNPF mène 2 projets ambitieux

Face aux quantités croissantes de données produites et recueillies par les SAPL et à la multiplication des systèmes et des flux pour la production, la bancarisation, l'analyse et la valorisation de ces données, la FNPF a décidé en 2016 de mettre en place un système d'information.

Après les consultations internes, la FNPF a cherché à préciser le périmètre du projet. A cet effet, en 2017, un groupe de travail ad-hoc a été composé, regroupant 3 intervenants par union de bassin et des représentants des associations migrateurs. Une première réunion a permis à des fédérations d'exposer leurs travaux dans le domaine des données. Ces exemples ont montré des projets assez avancés dans plusieurs structures et illustré les besoins des SAPL en matière de gestion des données. Le groupe de travail a ainsi listé de nombreux types d'informations à intégrer dans le système, qui doivent par exemple servir d'appui à la rédaction et à la mise en œuvre des PDPG.

Sur la base de cette première définition, il a été décidé de confier à un prestataire la finalisation du périmètre du système, potentiellement très large. Un cahier des charges a donc été construit afin de consulter les prestataires pour la construction d'un cahier des charges à destination des développeurs

du système. Il comprendra une phase d'expression des besoins qui débouchera sur un ou plusieurs scénarios en fonction de l'ambition et des contraintes de la FNPF. Après validation de l'un de ces scénarios par la FNPF, une seconde prestation permettra sa mise en œuvre.

Parallèlement, la FNPF met en place un système en ligne pour la déclaration des captures de salmonidés migrateurs. Un groupe de travail dédié comprenant des salariés des FDAAPPMA concernées par les captures de salmonidés migrateurs et les organismes partenaires (AFB, INRA) a permis la rédaction d'un cahier des charges. La consultation de prestataires a été réalisée fin 2017 avec ce cahier des charges. 2018 devrait voir le développement de l'application. Le système doit permettre la déclaration des captures de salmonidés migrateurs sur 2 fédérations « test » sur la saison 2019. Il sera étendu en 2020 à toutes les FDAAPPMA où se pratique une pêche du saumon et de la truite de mer.

La continuité, toujours en débat !

En mai 2017, le Comité National de l'Eau a décidé la mise en place d'un groupe de travail sur la continuité écologique présidé par Claude MIQUEU, Vice-Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, et rassemblant des représentants de l'Etat, des élus, des usagers, des associations de protection de l'environnement et naturellement des associations des moulins.

L'objet de ce GT est de poursuivre la réflexion autour en particulier des points de blocage et de se réapproprier les fondamentaux de la politique de préservation et de restauration de la continuité écologique. Réuni à plusieurs reprises entre 2017 et 2018, ses conclusions et propositions sont attendues pour mi 2018.

Membres du GT, la FNPF et France Nature Environnement (FNE) ont adopté une position commune.

Cette position, appuyée par les experts mandatés par le groupe de travail pour exposer les enjeux et mécanismes de la continuité, rappelle notamment les origines de cette notion, son utilité et la légitimité dont elle jouit en considération de la DCE mais plus globalement du fonctionnement naturel des écosystèmes. Au-delà des cas résiduels suscitant des difficultés, la FNPF a clairement exposé que la continuité écologique gagnait du terrain dès lors qu'elle était soutenue et promue.

La FNPF et la FNE ont ainsi exprimé un certain nombre d'attentes parmi lesquelles un moratoire législatif, la nature s'accommodant mal des modifications régulières et aléatoires de textes.

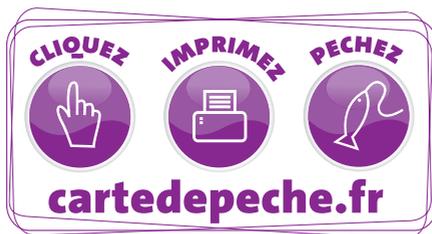
Par ailleurs, elles ont formulé leur volonté de rediscuter l'article L 214 18 1 du code de l'environnement qui octroie aux moulins un statut dérogatoire pour le moins contestable.



La continuité est un aspect essentiel de la morphologie des cours d'eau et de leur fonctionnement avec des incidences majeures sur les peuplements qui les habitent. La continuité apparaît en particulier comme un moyen majeur pour les espèces d'échapper au réchauffement climatique en migrant pour retrouver des conditions acceptables à leur développement. Des exemples répartis sur toute la planète montrent des effets parfois délétères des barrages (jusqu'à la création de zones mortes), effets accentués par les autres facteurs anthropiques à l'œuvre sur l'ensemble du bassin. En raison de l'inertie et de l'interdépendance des systèmes hydrologiques et biologiques, les actions sur la restauration de la continuité doivent cependant être portées sur des temps longs, à l'échelle des axes et des bassins et dans une approche intégrée.

Les conflits d'usage sur les cours d'eau ont toujours existé comme le rapportent les historiens. L'argument du caractère patrimonial des moulins doit-il suffire à les conserver malgré leur impact négatif et dans un contexte très différent de celui dans lequel ils ont été créés (sachant que, dans la plupart des cas, leur usage est obsolète) ?

federationpeche.fr
generationpeche.fr



Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
Association Agréée de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013

17 rue Bergère 75009 Paris • Tél. : 01 48 24 96 00 • Fax : 01 48 01 00 65

e-mail : fnpf@federationpeche.fr

Action soutenue par :



www.facebook.com/federationnationalepeche
<https://twitter.com/LaFNPF>